

**LES CAPUCINS DANS LE MIDI.  
LES CAPUCINS DES  
ALPES-MARITIMES-CANNES  
(1716-1790)**

**PAR P. DUBOIS**

## Les avatars d'une fondation.

Parmi toutes les fondations des Capucins de Provence, celle d'un couvent à Cannes fut l'une des plus laborieuses. Maintes fois, ces religieux essayèrent de s'y introduire, et chaque fois la communauté de la ville donnait son accord. Pourtant, toujours au dernier moment, l'affaire restait on l'état, sans conclusion. Ce ne sera qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement sous le pontificat de Mgr de Mesgrigny. Capucin lui-même, et évêque de Grasse de 1711 à 1726, qu'une installation modeste pourra enfin être effectuée.

Le premier projet remontait à 1648<sup>1</sup>. Les pères Athanase et Ignace, de Grasse tous deux<sup>2</sup> y avaient prêché le carême. Cette prédication disposa favorablement les habitants à recevoir les capucins; ils demandèrent à Mgr le Prince de Conti, abbé commendataire de Lérins, et seigneur temporel et spirituel de ce lieu, d'autoriser cette fondation, ce qu'il leur accorda le 20 mars 1649. En conséquence, le 20 février 1650, les membres du Conseil de la communauté cannoise, par délibération, décidèrent de réaliser cette fondation<sup>3</sup>. Cette demande fut certainement transmise aux Capucins qui, aussi certainement, la reçurent favorablement. En effet, à leur chapitre général de 1650, cette fondation parut tellement assurée que les supérieurs de la province sollicitèrent la permission de pouvoir confesser librement les fidèles dans l'église de leur futur couvent, ce qui leur fut accordé<sup>4</sup>. Et à leur Chapitre provincial, tenu à Marseille le 4 novembre 1650, on prit les voix de tous les vocaux "pour les missions de Solliès et de Cannes en suite de la permission que l'on avait du R Général; la pluralité des vocaux, ayant été d'avis de les recevoir."<sup>5</sup>

Or si la fondation de Solliès s'effectua réellement, celle de Cannes "resta en l'état", Le terme va revenir périodiquement dans les Annales des Capucins de Provence. Pourtant, le 9 février 1653; il y eut une seconde délibération de Conseil de la communauté qui confirma la précédente; le projet n'était donc pas abandonné, et les Capucins, assurés d'être bientôt reçus, se faisaient de plus en plus souvent voir en ville et dans la région. Ainsi fin 1655, ils prêchèrent une grande mission à Cannes, à l'occasion du jubilé, pendant trois semaines et au début de 1656, ils firent de même à Mougins et aux îles de Ste-Marguerite<sup>6</sup>. Il y aura encore une troisième délibération le 26 février 1669: "qui nous donne la place"; et le 2 mai de cette même année, Mgr de Bernage: évêque de Grasse, envoya son accord de Paris où il séjournait<sup>7</sup>.

En 1673, on crut pourtant que l'en allait abrutir. Au mois d'août de cette année-là, le F. Honoré de Cannes, dont nous parlerons plus abondamment un peu plus loin, commença sur l'ordre du susdit évêque, une série de prédications dans tout le diocèse de Grasse, La première mission débuta précisément à Cannes, le 16 août. Les habitants y allèrent en foule suivre les exercices, car depuis longtemps, ils étaient privés de prédications et de confessions, par suite de la mésintelligence qui existait entre l'Évêque de Grasse et Mgr de Vendôme, abbé

---

<sup>1</sup>Annales de Marseille II, F° 27 (Ms de la Biblioth., Municipale de Marseille n°1203)

<sup>2</sup> P. Athanase de Grasse, prédicateur, avait un frère capucine le P. Anselme; reçu le 2 mai 1614; fit sa profession le 2 mai 1615. Il mourut à Marseille le 6 mai. 1670 (Ms 658, Bibl. Méjanès, f°22, 81, 343 -Annales de Marseille I, F°210v°; Le P. Ignace de Grasse, prêtre, reçu le 12 avril 1622, profès le 12 avril 1623; mort à Turin, le 25 juin 1656, il avait vécu 3 ans dans la province de la Marche, pour y vaquer à la retraite et à la solitude (Ms 638, Bibl. Méjanès, f°16, 93 349 -Annales de Marseille I, F°163) ( voir complt in fine)

<sup>3</sup> Annales de Marseille II, f°27.

<sup>4</sup>Recueil des bulles (Ms Bibl. Marseille n°1202) F°440: il fallait aux Capucins une dispense de leurs Constitutions pour confesser les fidèles dans les églises de leurs couvents, dispense accordée par le P. Général et valable d'un chapitre général à l'autre.

<sup>5</sup>Annales de Marseille I (Ms. Bibl. Marseille n°1284) F°151 v°.

<sup>6</sup>Annales de Marseille I F° 164 -Archives communales de Cannes CC 46, F° 189 v°.

<sup>7</sup> Annales de Marseille II F°27

commendataire de Lérins, et seigneur du lieu, au sujet de la nomination des prêtres de la paroisse. Sept prédicateurs assistés d'un frère lai, animaient tous les exercices de cette mission, exercices semblables à ceux que pratiquaient habituellement les Capucins en pareille conjoncture: prédications, conférences, catéchismes, processions, réconciliations générales des ennemis, pratiquées avec une telle charité fondamentale qu'un paysan alla se réconcilier avec le meurtrier de son fils. Mgr de Grasse y alla, le 3 septembre, dernier dimanche de la mission; il y dit la messe et communia de sa main deux mille personnes. Les missionnaires le conduisirent, à l'issue de cette cérémonie, dans une pièce où étaient enfermés tous les objets volés qu'on avait restitués, ainsi que l'argent mal acquis, dont le total dépassait 15.000 livres; il en fut interdit d'étonnement, et il en parla avec tant de sentiment et de zèle au sermon qu'il fit à vêpres, qu'il compara les Capucins aux Apôtres.

Le lendemain matin, le viguier, les consuls et magistrats, et environ cent des principaux vinrent visiter au lieu où il logeait, et le prièrent à genoux d'établir un couvent de Capucins dans leur ville. Ce qu'il promit pour une Mission de six prêtres et un frère. On appelait en effet, aussi, du nom de Mission une petite résidence où les religieux plus spécialement destinés à la prédication, ne se trouvaient pas astreints aux exercices rigides d'un couvent régulier. La prédication des Capucins à Cannes se termina par la plantation d'une croix, au-devant de la chapelle Notre-Dame, sur le chemin allant à Antibes, au bord de la mer. A la procession de cette cérémonie, les Capucins qui avaient déjà commencé une nouvelle prédication au Cannet, vinrent avec grande foule de peuple; 4 pénitents de chacune des 3 Compagnies portèrent la croix, escortés par des pauvres qu'on avait entièrement habillés de neuf et à qui, de surcroît, on distribua du pain.

Pour la résolution à l'amiable des procès fut établi, toujours selon l'usage capucin, un bureau des accommodements, composé de messieurs Mercurin, Pagan, Melchior Riouffe, avocats, venus spécialement de Grasse, de monsieur Théas, bourgeois, et de messieurs Fort, Féraud, Darluc père et fils-notaires,

Bertrand et autres de Cannes, qui y travaillèrent fort charitablement et fort utilement avec les Pères capucins.

L'impression générale fut que Cannes où personne n'était resté sans se confesser, avait été renouvelé entièrement.

Les Capucins poursuivirent leurs prédications au Cannet, à l'île de Ste Marguerite, au plus grand profit de la garnison placée sous les ordres du comte de Guitaut et de son frère, le chevalier. Ils évangélisèrent de même, Mougins, Antibes, Grasse, Vallauris, Châteauneuf, Opio, Magagnosc, Le Bar, Biot, Valbonne, Plascassier, Mouans, Auribeau, Cabris, St-Vallier, St-Césaire, Cipières et Gourdon.

La mission dans ce dernier lieu s'acheva le 26 mai 1674 L'évêque de Grasse convoqua alors, pour le 3 juin, une procession de toutes ces paroisses où tous les prêtres du diocèse, un seul par paroisse excepté, furent priés de venir à l'église de Notre-Dame de Valcluse pour y rendre grâces à Dieu et à sa Sainte Mère, des heureux succès de toutes ces missions. On y chanta solennellement la messe, à laquelle le P. Honoré prêcha; l'évêque, lui, prit la parole à la fonction de l'après-midi où l'on chanta un Te Deum d'actions de grâces; on estima qu'il y eut 20.000 personnes à cette cérémonie.

A la suite de cette procession, l'évêque emmena tout son clergé à Grasse, pour une récollection de deux jours, en présence du P. Honoré dont les retraites aux ecclésiastiques étaient l'une des forces de son apostolat.

Que se passât-il à ce moment, dans l'esprit de Mgr de Bernage? L'annaliste des Capucins ne donne aucune explication de son revirement, au sujet de la fondation de Cannes, que l'on pouvait croire assurée; il dit simplement:

"Le dit seigneur voulut accompagner le P. Honoré de Cannes, se retirant à Draguignan

où il était de famille, mais il n'a pas voulu accorder notre établissement à Cannes",<sup>8</sup>

Rien n'y sera plus tenté avant l'épiscopat de Mgr de Mesgrigny, évêque de Grasse et Capucin lui-même. En 1711, le 5 juillet, il y eut une nouvelle délibération d'un conseil général de la ville de Cannes, pour décider de cette fondation; sur cette délibération favorable, Mgr de Mesgrigny fit un mandement à tous ses diocésains pour leur annoncer cette nouvelle; la forme retenue était celle-là même qu'avait préconisée Mgr de Bernage, en 1673; il ne s'agirait que d'un petit poste de missionnaires "pour le secours spirituel dudit lieu et des îles Ste Marguerite"<sup>9</sup>

Mais, une nouvelle fois, l'affaire sembla faire long feu. On revint donc à la charge, le 10 février 1715. Mgr de Mesgrigny avait pris la tête d'une mission que prêchaient les Capucins à Cannes. Tout le Conseil général réuni entendit l'exposé du sieur Blaise Riouffe, premier consul, "qu'ayant plu à Mgr l'évêque de Grasse de nous donner la sainte mission, que il honore actuellement de sa présence, il serait temps de songer à établir dans Cannes les révérends Pères Capucins, que nos devanciers ont si souvent souhaités comme il résulte d'une infinité de délibérations, surtout à présent que le quartier de la Paroisse n'est plus habité et que les particuliers viennent habiter la basse ville ...". Tout le Conseil décida d'un commun accord "de leur donner la place, pour y bâtir un couvent, une église et le jardinage convenable, n'étant pas possible qu'on puisse se passer dans un lieu si peuplé comme celui de Cannes, d'un pareil établissement, que sa Majesté est suppliée d'accorder".<sup>10</sup>

Les Capucins ne s'établirent effectivement que l'année suivante (1716)<sup>11</sup>, dans une maison que leur acheta Mgr de Grasse, ainsi que nous allons voir, et à côté de laquelle ils bâtirent ultérieurement leur chapelle.

Les Supérieurs assignèrent à cette nouvelle fondation comme périmètre pour les quêtes et circonscriptions de prédications, outre Cannes même, les terroirs du Cannet, d'Antibes, Vallauris, Biot, Mougins et les îles de Lérins<sup>12</sup>.

Le premier achat dont il nous reste mention, pour la constitution de l'enclos conventuel, fut conclu le 20 juin 1717, pour un prix de 1524 livres; il concerne une vigne "au terroir dudit lieu, quartier Castagnier, joignant le couvent"<sup>13</sup>, acquise d'un sieur Jean Preire et de sa mère Elisabeth Crespin. Cette vigne, en partie close de murailles, "agrégée de plusieurs orangers", confrontait du levant, entre autres, la chapelle du Saint Esprit et la plage. Trois cent cinquante quatre livres furent versées comptant, par Blaise Riouffe, ancien premier consul et syndic des Capucins, qui s'était entremis pour obtenir cette fondation, et continuait d'y apporter tout son intérêt et ses soins; "les 1200 livres restant étant à prendre des sieurs consuls, pour semblable somme que le conseil d'icelle a accordé aux dits révérends Pères, pour l'achat d'un jardin à leur convenable".

Cette vigne est dite "proche du couvent". Les Capucins occupèrent donc dès leur arrivée à Cannes cette maison dont, l'année suivante, le 12 mai 1718, Mgr de Grasse régla le prix de 900 l. aux frères Pierre et Honoré Aubert. Ce montant couvrait aussi l'achat de quelques parcelles de vigne y attenantes. C'est cet immeuble que la ville de Cannes va faire aménager, notamment par la construction de chambres "capucines"; le total du devis atteindra 5.900 livres<sup>14</sup>.

D'autres actes vont suivre. Le 31 août 1718, le notaire Jean Preire vendra deux mesures en ruines "sans toit ni plancher", qui lui appartenaient au quartier de la Rouguière; au mois d'octobre de la même année, la veuve Crespin vendra encore une petite parcelle de terre, au

---

<sup>8</sup>Annales de Marseille I f-236 v° à Fc241 v° inclus

<sup>9</sup> Archives nationales: Commission des Réguliers G9 (49-50)

<sup>10</sup>Archives départ. des Alpes-Mms. H 1472

<sup>11</sup>Annales de Marseille I: feuille volante, Lettre du Père résidant à Cannes, à un supérieur anonyme lui-aussi

<sup>12</sup> Ms 1760, Bibliothèque Calvet, Avignon.

<sup>13</sup> Archives départ. Des Alpes-Mms. H 1471

<sup>14</sup> Archives départ. Des Alpes-Mms. H 1476

même quartier. Enfin, la communauté de Cannes achètera, pour les Capucins, le 17 juillet 1727, à Françoise Michel, un dernier lopin de terre, sans doute pour parfaire la forme de l'enclos<sup>15</sup>.

Depuis Louis XIV, en particulier depuis son arrêt donné à St-Germain, le 23 septembre 1668<sup>16</sup>, les Capucins ne pouvaient plus s'installer librement, comme le leur avaient permis Henri III et Louis XIII; il leur était indispensable d'obtenir des lettres patentes autorisant toute nouvelle fondation. Obtenues au mois de mars 1725, ces lettres furent enregistrées au Parlement d'Aix, le 17 mai de la même année, ainsi qu'au Bureau des Trésoriers généraux de Provence, le 28.<sup>17</sup>

### **La croissance d'un enfant mal venu.**

L'histoire de la communauté capucine de Cannes va se ressentir de l'incertitude de ses origines. Trop longtemps différée, elle fut enfin réalisée à un moment difficile; le recrutement des Capucins au début du XVIIIe siècle commençait à fléchir. Presque aussitôt après cette installation, la peste de 1720 -1721, leur enleva en Provence, de surcroît et d'un seul coup, 121 religieux, dont beaucoup au service des pestiférés<sup>18</sup>. Quelques signes de relâchement, notamment dans la pratique de la pauvreté franciscaine, commençaient à se manifester. Enfin, raison plus générale et extérieure aux Capucins, l'hérésie janséniste, le gallicanisme, l'"esprit philosophique", c'est-à-dire l'esprit d'indifférence, sinon l'hostilité à la religion, ne promettaient pas à cette fondation les avenir heureux de ses devancières.

La communauté des Capucins cependant s'établit, et son histoire sans faits bien saillants ressemble fort à celle de beaucoup de petites communautés du même genre.

Après les actes d'achat des diverses parcelles acquises pour parfaire l'enclos, aucun fait n'est plus signalé avant 1737.

Le 15 mai de cette année là, nous apprenons que les travaux de construction de l'église sont très avancés; la toiture est posée, et l'aménagement intérieur assez poussé pour que l'on puisse envisager, dans un avenir prochain, la possibilité d'y célébrer la messe. Pourtant, deux fenêtres de l'église, du côté du couchant, restent à vitrer; les ressources des Capucins étant épuisées, la municipalité cannoise pensa qu'elle pouvait sans inconvénient prendre cette dépense (L.116-14-6) à sa charge. Il faut noter incidemment, car cela est rappelé à propos précisément de la fondation de Cannes, que, comme chez les plus pauvres gens, les bâtiments occupés par ces religieux ne comportaient pas de vitres à leurs fenêtres, mais seulement des châssis de toile ou de papier huilé, sauf à l'église, à la sacristie et à la bibliothèque<sup>19</sup>.

Dès cette année 1737, au moins, ils assuraient aussi la desserte de la chapelle de Notre-Dame de Bon Voyage, proche de leur couvent, et assuraient également, tous les dimanches, un service de prédications officielles, les Dominicales, dans leur chapelle, ou tout au moins dans le local qui en tenait lieu provisoirement.<sup>20</sup> Ce service à Notre-Dame de Bon Voyage sera assuré par les Capucins jusqu'en 1765, époque à laquelle la communauté de Cannes se plaignit que le Père supérieur des Capucins manquât de complaisance, ne disant pas la messe aux heures déterminées par l'Évêque de Grasse, mais faisant l'office quasiment seul, sans attendre l'arrivée des fidèles<sup>21</sup>. A l'exception du conseiller Antoine Labatut, Père temporel des Capucins, qui s'abstint, le Conseil à l'unanimité nomma H. Ardisson prêtre de Cannes, desservant de cette chapelle. Il est certain qu'à cette date les Capucins ne pouvaient plus assurer d'aumôneries, en sus de la desserte de leur propre chapelle, n'étant plus qu'un ou deux religieux

---

<sup>15</sup> Archives départ. des Alpes-Mms. H 1473 & 1475

<sup>16</sup> Recueil des Bulles f°507

<sup>17</sup> Archives départ. des Alpes-Mms. H 1472

<sup>18</sup> Relation du P. Pacifique, p217 – Arch. Des P.P. Capucins de Paris.

<sup>19</sup> Archives communales de Cannes, GG 13 - CC 55 (voir complément de note in fine)

<sup>20</sup> Archives communales de Cannes, CC 71 et 89

<sup>21</sup> Archives communales de Cannes, BB6

prêtres tout au plus, dans cette maison.

En 1740, un différend assez sérieux opposa le couvent aux fonctionnaires de l'enregistrement. Au nom du Fermier général des domaines du Roi, le sieur Cheyla, receveur à Cannes, leur réclama le montant des droits de mutation sur tous les achats qu'ils avaient effectués pour constituer leur enclos. Le montant total des droits ainsi réclamés, causant depuis 1717, s'élevait à L.445-16-8, qui n'était pas une petite somme. Le Père supérieur, Jean-Baptiste de St Crépin<sup>22</sup>, forma requête auprès du Parlement, dans laquelle il exposait que les lettres patentes du Roi de mars 1725, accordant leur établissement, les déchargeait expressément de ces taxes et qu'en outre un arrêt du conseil d'État du 25 janvier 1738, article 3, les en exemptait aussi, comme toutes les maisons religieuses. L'argumentation du sieur Cheyla était assez spécieuse; il prétendait que les Capucins ne pouvaient être exonérés que dans le cas seulement où leurs propriétés leur auraient été données, et qu'étendre l'exemption à celles qu'ils avaient achetées, ou que l'on avait achetées pour eux, était une ampliation de la faveur royale. La requête parvint jusqu'à l'intendant de La Tour qui débouta purement et simplement le sieur Cheyla de ses prétentions.<sup>23</sup>

Un des arguments de ce fonctionnaire, qui avait quelque peu impressionné la Cour, était que l'enclos des Capucins dont la surface totale approchait un hectare<sup>24</sup> trop important pour pouvoir être cultivé par eux seuls, était loué en partie à des séculiers qui l'exploitaient pour leur propre compte. Le P. Etienne de Salon, provincial, écrivit au Père supérieur le 15 mars pour lui défendre, de toute son autorité, de continuer ces pratiques. Mais par contre, il autorisait les militaires de la garnison de l'île Ste Marguerite à consulter les livres de la Bibliothèque, et même à les emporter, à condition que le Père supérieur les fasse réintégrer avant la fin de son séjour à Cannes<sup>25</sup>. C'était là une dérogation extraordinaire à de très nombreuses interdictions en la matière, agrémentées de menaces d'excommunication pour les contrevenants.

Quatre ans plus tard, un procès les opposa au curé de la paroisse, messire Freire; le motif était assez cocasse. Il s'agissait de la cérémonie des relevailles de femmes après leurs couches. Sans doute les Capucins avaient-ils cru pouvoir accomplir quelques cérémonies de ce genre, que le curé estimait être réservées à son seul pouvoir Pastoral. Quoi qu'il en soit, après avoir obligé les Capucins à assumer d'assez gros frais -200 livres- devant la Cour, le curé perdit son procès. Un certain M. Hiben, seigneur de La Valette, avait apporté un témoignage favorable aux Capucins, témoignage qui fut décisif. Furieux, le curé Freire lui dédia une violente diatribe, lui déclarant entre autres que "Dieu le jugerait!"<sup>26</sup>. Ce curé était un mauvais perdant.

Le 27 mai 1745, le chapitre provincial se réunit à Marseille. Le Père Hyacinthe de Toulon, élu provincial, eut à régler certaines difficultés qu'on lui signala. Les Pères gardiens de Grasse avaient pris l'habitude de considérer les Supérieurs de Cannes comme soumis à leur juridiction; et il put arriver que certains religieux, affectés à la maison de Cannes et quelque peu indociles, vinsent à douter de l'étendue de l'obéissance qu'ils devaient à ces Supérieurs. Le Père provincial et son définitoire éclaircissent toute ambiguïté. Le Supérieur de Cannes, déclarèrent-ils, ne dépend en rien du gardien de Grasse, et est autant Supérieur qu'un vrai Gardien, à ceci près qu'il ne va pas de droit au Chapitre, et qu'il participe à l'élection du Discret (représentant élu d'une communauté à cette Assemblée), avec ses religieux, dans le plus proche couvent. Le Père provincial profita de la circonstance pour établir un horaire de vie pour cette petite communauté où, manifestement, ne pouvait s'appliquer le régime pratiqué dans les grands couvents. Les Capucins de Cannes devaient se lever à cinq heures en été, et à six en

<sup>22</sup> Ms 1760, Bibl. Calvet Avignon: Reçu Profès le 19 septembre 1716

<sup>23</sup> Arch. Départ. des A. Mmes H 1473

<sup>24</sup> Arch. Départ. des Alpes-Mmes Q 355 = 4955 Cannes

<sup>25</sup> Arch. Départ. des Alpes-Mmes H 1478

<sup>26</sup> Arch. Départ. des Alpes-Mmes H 1477 : Lettres du P. Bonaventure d' Aix, du 6 septembre 1744, Lettre du curé Preire.

hiver; après une heure de méditation, ils n'étaient plus astreints à d'autres offices communs avant la méditation du soir, sauf le dimanche et les fêtes, où ils chantaient ensemble vêpres et complies. Il y a encore, dans ce texte, une ordonnance curieuse, concernant la collation ou "casse-croûte" pris éventuellement, en cours de journée; il est prescrit qu'il ne comportera qu'un morceau de pain et un doigt de vin, sans viande, ni poisson<sup>27</sup>.

En 1746, année qui devait voir la disparition momentanée de cette si récente fondation, l'évêque de Grasse écrivit, très courtoisement et très diplomatiquement au père supérieur, de ne pas se mêler d'un différend entre le curé et un de ses paroissiens. L'évêque profite de cette occasion pour régler la question des prédications du dimanche, les dominicales, indiquant aux Capucins de ne point les faire aux heures où des offices étaient prévus à la paroisse.<sup>28</sup>

Mais cette année-là, ce fut l'invasion de la Provence par les troupes austro-sardes-guerre de succession d'Autriche- qui fut le grand évènement. Le couvent de Cannes fut d'abord réquisitionné par les troupes françaises. Tous les ornements de l'église et de la sacristie, le petit mobilier, et ce que l'on put prendre des gros meubles, furent transportés à Grasse, où beaucoup de ces objets demeurèrent longtemps par la suite et peut être se perdirent; et le couvent fut transformé en caserne qui, après l'occupation de Cannes par les troupes piémontaises, fut affectée à l'usage de l'occupant. Leur conduite fut sensiblement plus fâcheuse que celle des "Pandours", pourtant de sinistre réputation, ne fut ailleurs<sup>29</sup>: tout le couvent fut saccagé

Il n'y resta plus ni fenêtres ni portes; toutes les briques formant le pavage furent déchaussées et emportées, la muraille abattue; tout cela sous Prétexte d'y installer cinq fours à chaux. L'église ne fut pas plus épargnée ; elle aussi fut dépavée, toutes les boiseries arrachées jusqu'aux gradins de l'autel, à côté du tabernacle; un tableau fut retrouvé en sept morceaux. Bien plus, un trou fut fait dans la muraille de l'église, toujours sous le même prétexte d'y installer un four à chaux. Quand, le 4 mars 1748, Pierre Massuque de Barthélémi Carmin vinrent constater et chiffrer les dégâts, ils estimèrent à 3.953 livres le montant des réparations<sup>30</sup>.

Aussi les Capucins songèrent-ils à quitter Cannes, où plutôt à n'y pas revenir. La communauté était en effet dissoute en fait, même si, ce qui est possible, quelque religieux se soit maintenu dans la ville, hébergé dans une maison particulière. En 1750, ils déclaraient "que l'air était très mauvais dans leur emplacement, que plusieurs y sont morts, ou ont contracté de longues maladies". Mais cet abandon suscita l'opposition des officiers de la garnison de l'île Sainte-Marguerite qui écrivirent en Cour, et leur firent faire défense de quitter Cannes<sup>31</sup>.

D'autres influences aussi intervinrent dans le même sens, et notamment l'autorité du Père général des Capucins.

Ayant eu défense de quitter Cannes, les Capucins estimèrent souhaitable, tout au moins, d'obtenir un meilleur emplacement. Ils portèrent l'affaire jusqu'à l'intendant de Provence qui, retournant leur requête à la municipalité cannoise, provoqua deux délibérations de cette dernière, qui vont mettre les choses parfaitement au point.

Après avoir rappelé les réparations faites à l'église et au couvent qui avaient été "dégradés par les ennemis de l'État", les édiles cannois exposent le triste état financier où la guerre les a réduits. Ils rappellent l'intention du Père général sur la maison de Cannes, précisent avec pertinence que la situation du couvent n'est pas plus insalubre que toute autre à Cannes, et soulignent enfin que le Père supérieur, le Père Antoine de Draguignan, qui fit les réparations après la guerre, sans l'intervention de la communauté, a pris des précautions au sujet, de la santé. Pour marquer néanmoins sa bonne volonté le Conseil offrait 400 livres pour parfaire ces

---

<sup>27</sup> A.D. des A.M.: H 1474, Texte avec signatures originales et petit sceau de la province

<sup>28</sup> A.D. des A.M.: H 1478

<sup>29</sup> Voir dans Annales du Couvent de Draguignan (Arch. des Pères Capucins de Lyon) le récit du P. Gardien sur ses rapports avec les impériaux, rapports remplis de courtoisie et de bienveillance. Le Pandour, mis comme sentinelle à la porte des Capucins de Draguignan se trouva si bien traité qu'il ne voulut jamais être relevé....

<sup>30</sup> Arch. Dép. des A.M.: H 1476

<sup>31</sup> Arch. Nationales: Commission des Réguliers: G 9 (49-50)

installations, sans changer le couvent de place, somme qu'après quelques hésitations les Capucins acceptèrent finalement.<sup>32</sup>

La ville de Cannes était donc restée en dehors du règlement des indemnités; ce sera la charité publique qui paiera les réparations importantes nécessaires après l'occupation militaire. Des dons leur furent faits, dont l'un nous est connu. Le 20 décembre de cette année 1753, le curé de Mougins, M. Denis, écrira au P. Antoine, le supérieur déjà cité, pour lui notifier que ses parents ont fait un don de 500 livres à son couvent; somme qu'il tient à sa disposition.<sup>33</sup>

En 1767, le P. provincial observe que tant que le couvent de Cannes n'est pas bâti, on ne peut y mettre que 3 ou 4 religieux<sup>34</sup>; et cette réflexion laisse penser que jamais le véritable couvent ne fut fait à Cannes; les Capucins y occupèrent toujours la vieille maison donnée par Mgr de Mesgrigny, à laquelle furent ajoutée l'église et un cloître. Ceci explique que l'entretien de cette bâtisse devienne si onéreux. Le 21 février 1768, les Capucins exposent l'urgente nécessité de faire certaines réparations: "dans le temps des plus grandes pluies, les révérends pères n'en sont pas à l'abri, même dans leurs cellules". Les Capucins auraient souhaité aussi que le couvent joigne l'église "pour n'être pas obligés de traverser le jardin pour aller dire leurs offices, particulièrement en hiver", Sans aller jusque là, la communauté leur accorda 300 livres.<sup>35</sup> Plusieurs autres demandes de ce genre vont se succéder dans les années suivantes.

Entre 1770 et 1772, au moins, le P. supérieur de Cannes fut le P. Prosper de l'Escarène. Originaire du comté de Nice, il eut de fréquentes relations épistolaires avec les Pères gardiens de Nice, le P. Doroteo da Brossero, et de Villefranche, le P. Onorato da Broglio. Malheureusement, l'objet des correspondances qui nous sont parvenues est des plus futiles: il ne s'agit presque exclusivement que de l'achat de mouchoirs fait par le P. Prosper, et de cessions d'honoraires de messes que les Pères sardes procurent aux Capucins de Cannes. Un ou deux détails curieux cependant: le passage à Nice du duc de Chablais, "fils de notre souverain"; la visite apostolique, faite dans les couvents capucins piémontais par l'archevêque de Turin, chose si surprenante que le P. Onorato en dit à son correspondant "quod non est auditum a saeculo". Enfin, le Père Onorato profite du passage des galères sardes à Cannes pour faire remettre au P. Prosper une bouteille d'"Eau impériale" pour calmer ses maux de dents<sup>36</sup>.

En 1770, le P. Jean François de St Tropez, provincial, qui, assez curieusement gouvernait la province depuis le couvent de sa ville natale<sup>37</sup>, communiqua aux religieux de Cannes, comme sans doute à tous les autres Capucins de Provence, une lettre du P. procureur de Cour, à lire en communauté, et à observer autant que possible. Le procès de béatification du P. Laurent de Brindes, ancien général, allait faire un pas décisif; et le P. procureur demandait à tout l'ordre des Capucins de prier très ardemment le jour où précisément à Rome, la discussion générale aurait lieu à ce sujet, afin d'obtenir du ciel un heureux résultat<sup>38</sup>.

En 1771, le 12 mai, le P. Prosper fit appel à la générosité municipale: "Malgré tous les mouvements qui sont attachés à leur état, pour se procurer leurs ressources par le moyen de la quête", ils étaient forcés d'avouer que l'insuffisance de celle-ci les avait endettés chez le boulanger, chez qui ils avaient pris plus de 100 livres de pain à crédit, qu'ils n'arrivaient pas à

---

<sup>32</sup> Arch.Comm.de Cannes CG 1- P5

<sup>33</sup> Arch. Dép. des A.M. H 1478: le P. Antoine de Draguignan (Muraire), Profès le 13 avr. 1717, était assez strict en affaires, et un débiteur du couvent de Manosque, où il avait été gardien, lui reprochera "d'exiger la charité avec rancune" (Arch. Mun. de Manosque GC 19) -Ms 1760 Bibl. Calvet à Avignon. Il sera Supérieur, à deux reprises au moins, dans ces années difficiles à Cannes (Arch.com. de Cannes GG 13).

<sup>34</sup> Arch. Nation. G 9 (49-50)

<sup>35</sup> Arch.Comm.de Cannes: BB 3F° 208 v°, 7° -- et F° 209

<sup>36</sup> Arch. dép. des AM. E 1478

<sup>37</sup> Arch. Nat. G 9 (49-50)

<sup>38</sup> Arch. Dép. des AM, H 1478

payer. Compatissant à leur misère, et sous les réserves d'usage, la municipalité voulut bien faire un geste de 20 livres en leur faveur, une fois payées à titre d'aumône.<sup>39</sup>

C'est encore une chicane avec un prêtre séculier, le curé du Cannet, qu'eut à régler le vicaire général de Grasse; ce curé se plaignait que ses paroissiens préférassent aller se confesser aux Capucins, plutôt qu'à lui-même; le vicaire général voulut mener une petite enquête là-dessus, pour faire cesser de telles plaintes<sup>40</sup>. Soit dit en passant, on ne peut qu'être stupéfait de la mentalité de ces ecclésiastiques qui avaient une bien curieuse conception de la liberté de conscience (12 avril 1772).

Toutes les années qui suivent vont être remplies par les projets de la municipalité cannoise, pour l'amélioration du débauché dans la basse ville, du chemin royal venant de Grasse. Ce chemin, large de 32 pans (environ 8 mètres), ce qui était la largeur habituelle des chemins royaux, se heurtait, à l'entrée de la ville, à mur de ceinture des Capucins qu'il longeait jusqu'à la rue de la Rouguière, large seulement de 16 pans, et bien étroitement bordée de nombreuses boutiques, principalement de tonneliers, l'élargissement de cette rue eût été extrêmement onéreuse; la ville de Cannes, pourtant, semblait s'être résignée à assumer les frais pour cela, quand une inspection des procureurs du pays, venus d' Aix, solution nouvelle et plus économique. Le 17 novembre 1771, on lit au Conseil municipal une lettre de ces procureurs, indiquant qu'il serait plus beau et moins coûteux d'ouvrir une nouvelle rue dans l'enclos des Pères capucins; cette rue pourrait continuer le chemin, royal avec la même largeur de 32 pans, et rejoindre le bord de mer, au bas de la rue de la Rouguière, par un tracé en diagonale, que suit encore de nos jours l'actuelle rue Maréchal Joffre. On ne manque pas, d'ailleurs, de souligner que ce projet laissant aux Capucins un jardin plus que suffisant, facilitera grandement l'accès de leur chapelle aux habitants de la "plaine" qui la fréquentent presque tous.<sup>41</sup>

Ce projet fut adopté; bien plus, il fut exécuté. On opéra suivant les règles de la meilleure administration municipale. Une étude préliminaire, avec plan, fut faite et envoyée à Aix, pour approbation qui fut donnée le 15 septembre 1772; un rapport du 20 février 1773, établi par deux conseillers, déterminait le montant de l'indemnité à verser aux Capucins, soit 142 livres 4 sols, et prévoyait la dépense d'établissement de la nouvelle rue à 773 l. 10 sols.

Une adjudication eu rabais fut lancée le 14 avril, à laquelle Louis Foucard, maître-maçon d'Antibes, ayant soumissionné pour 650 l. fut déclaré adjudicataire. Début septembre, un procès-verbal de réception des "travaux" "conformes au devis" fut établi par MM. Gazan et Allègre, et le 12 septembre Louis Foucard recevait le solde de sa soumission, "ayant entièrement rempli ses obligations".<sup>42</sup>

Cette amputation de leur enclos, la première et la plus importante de celles qui vont être effectuées, encouragea peut-être les religieux à solliciter une compensation, sans le déclarer ouvertement, pour l'amélioration de leur vieille demeure. Vraiment, celle-ci devait être bien désagréable à habiter déjà nous savions qu'il pleuvait dans les chambres, et qu'on y gelait en hiver, mais maintenant les Capucins ajoutent qu'elle est aussi si "chaude qu'elle n'est pas habitable dans les chaleurs de l'été, surtout dans la canicule du jour, et assiettée au midi, expose leurs cellules aux ardeurs du soleil, qui obligent ces pieux cénobites d'en sortir et de passer les jours chez les habitants de la ville, ce qui contrevient à l'esprit de retraite attaché à leur règle". Le P. supérieur, voulant rétablir la régularité, désirait "relever et plafonner les chambres, afin de les aérer, de les rafraîchir et de tempérer les ardeurs du soleil". En raison de la régularité de la conduite des Capucins, de leur zèle pour le salut des habitants, le Conseil, en date du 8 août 1773, sans vouloir entrer dans le détail des projets du P. Supérieur, lui alloua 200 livres pour ces

<sup>39</sup>Arch. Communales de Cannes, BB 4

<sup>40</sup>Arch. Dép. des A. Mes H 1478: Lettre du 12 avril 1772

<sup>41</sup>Arch. communales de Cannes, BB 4: 17 novembre 1771

<sup>42</sup>Arch. Comm. de Cannes: DD3 voirie urbaine 1678-1776 - GG 13

réparations, dépense approuvée et autorisée par l'Intendant de Provence, le 26 septembre 1773<sup>43</sup>. Les 200 livres furent bientôt dépensées, et l'année suivante, les Capucins, précisant qu'il leur restait encore 276 livres à payer, s'adressèrent de nouveau à la générosité municipale<sup>44</sup>. Dans leur demande, les Capucins font remarquer implicitement que la quête en nature devient de peu de rendement, et que, bien souvent, ils ont dû acheter leur pain, que la quête ne leur rapportait pas; la ville leur versa à nouveau 200 livres.

Mais les Capucins n'étaient pas encore au bout de leurs peines. Deux ans plus tard, le 30 juin 1776, ils exposent ce qui leur reste encore à faire; l'escalier est sur le point de tomber; les portes, les fenêtres, les vitraux de l'église sont à remplacer ou à réparer; le couvert du cloître menace ruine; le toit de l'église a besoin d'être revu. D'autres projets semblent moins urgents, bien qu'utiles, tels le remplacement de la porte du jardin potager et le drainage de leur pré. Mais une dernière demande du P. Supérieur sembla quelque peu fantaisiste, et fut rejetée par le Conseil. Ce père voulait, en effet, changer l'orientation du clocher, en fait, le très modeste campanile habituel des Capucins. Surmontant le toit de l'église orientée nord-sud, la direction du son de la cloche était nécessairement la même, alors que l'agglomération cannoise, en bord de mer, s'étirait d'est en ouest. Ce changement, concluait le P. Supérieur, ferait que la cloche "s'entendrait de toute la ville, et bien des gens ne seraient pas exposés à manquer la messe, les fêtes et dimanches, ainsi qu'on s'en plaint...". On donna aux Capucins les 100 livres demandées pour leur permettre de rembourser l'emprunt de même valeur qu'ils avaient cru pouvoir faire, "sans pouvoir les divertir à la mutation du clocher, comme inutile".<sup>45</sup>

Le quartier de la basse ville de Cannes se développant chaque jour davantage, il devenait indispensable de l'urbaniser de mieux en mieux, d'y tracer de nouvelles rues, ou d'améliorer le tracé des anciennes. L'immense enclos des Capucins allait à nouveau être concerné par ces nécessités de voirie. En 1783, le 22 janvier, les sieurs Courmes et Chevalier déposent sur le bureau de l'assemblée municipale un intéressant rapport sur les améliorations à apporter au lit du torrent du "Castagnier"<sup>46</sup>. Ses eaux dévalant des collines, les jours de grosse pluie, dans un lit qui atteignait jusqu'à 21 pans de large (5 m 22) se trouvaient, à l'entrée de la ville, brusquement resserrées dans un lit réduit à 6 pans (environ 1 m 50) par la présence du mur de clôture des Capucins. Et en chacune de ces occasions, débordant sur la chaussée, elles envahissaient l'église du couvent où il leur arrivait d'atteindre des hauteurs de 3 à 4 pans (0,75 m. à 1 m. environ). Or, cette église attirait les fidèles de tout le quartier qui se plaignaient de son humidité et des dépôts de vases malsaines que ces inondations entraînaient. Le Supérieur (le P. Pascal), était d'accord pour sacrifier une bande suffisante, à condition qu'on leur reconstruisît leur mur de clôture dans l'état primitif. Le 23 février, cette question fut discutée au conseil, et la délibération ainsi formulée fut approuvée par l'Intendant, le 11 mars 1783.

Entre temps, le P. Pascal retira son accord parce qu'il avait conçu un plus vaste projet qui, semble-t-il, n'était pas tellement inspiré de l'intérêt général, mais plutôt dirigé contre un voisin. Refusant de le suivre dans cette voie d'une querelle particulière, la communauté paraît bien avoir réalisé son projet tel qu'il avait été conçu.

Ce sera enfin, en 1786, que l'aspect de l'enclos des Capucins subira une nouvelle transformation. Le 4 septembre, la municipalité adjugea à Claude Autran la démolition et la reconstruction des murs de l'enclos des Capucins et d'autres particuliers pour l'établissement du chemin de Cannes à Vallauris<sup>47</sup>. La municipalité pouvait procéder à ce nouvel empiètement avec d'autant plus de liberté d'esprit qu'elle ne pouvait ignorer les intentions des supérieurs sur

---

<sup>43</sup>Arch. Comm. de Cannes: CG 13

<sup>44</sup>Arch. Comm. de Cannes: BB 5 : 20 nov.1774, 5<sup>o</sup> proposition.

<sup>45</sup>Arch. Comm. de Cannes: BB 5: 30 juin 1776

<sup>46</sup>Arch. Comm. de Cannes: DD 5: Chemins 1702-1783

<sup>47</sup>Arch. Comm. de Cannes: BB 14, Actes de la mairie, 1761-1790.

leur maison de Cannes, où il n'y avait plus qu'un seul religieux<sup>48</sup>. Il dut renoncer néanmoins à ce projet devant les protestations qu'il souleva à l'intérieur des communautés.

C'est un peu antérieurement à cette époque que doit être datée la lettre si malencontreusement mutilée, conservée dans le livre des Annales des Capucins de Provence. (Marseille I), scellée du sceau du Couvent de Cannes, qui nous apprend que la communauté capucine y est réduite eu religieux expéditeur de la lettre et au P. Prosper, que des persécutions, imprécisées d'ailleurs l'obligent à séjourner hors du couvent et de la ville, et même d'aller se réfugier à Nice; la désignation d'un frère lai, comme compagnon, y est dépeinte comme incertaine; et ce religieux cannois solitaire se plaint qu'il va rester seul comme un chien.<sup>49</sup>

En 1790, le Capucin solitaire de Cannes était le P. Martin de la Ciotat (Jacques Decugis) né le 11 avril 1744<sup>50</sup>. Il assista à l'inventaire du couvent auquel procéda la municipalité le 20 mai; à cette dernière, il déclara "être âgé de 46 ans, et être seul dans cette maison où il occupe la place de Supérieur depuis 15 jours et être dans l'intention de sortir de la maison de son ordre pour profiter des avantages de la liberté prescrits par les décrets de l'Assemblée nationale"<sup>51</sup>. Le P. Martin sortit assez tôt de son couvent, puisque le 2 novembre 1790, le couvent des Capucins de Cannes est dit "abandonné"<sup>52</sup>. Ce Père entra d'ailleurs dans l'Église constitutionnelle, et y fut vicaire de la paroisse St-François, érigée dans la chapelle même des Capucins de Marseille; il prêcha aussi un carême à La Cardière, en 1791; et il commit même l'erreur de livrer ses lettres de prêtrise, le 17 mars 1794. Il continua pourtant d'exercer pendant toutes les années de la Révolution et du Directoire, un certain ministère en divers lieux. En 1803, au Concordat, il se trouvait à Marseille paroisse de St-Vincent de Paul; en 1808, résidant à Toulon, il tâchait de se rendre utile en prêchant. Il mourra à Marseille, le 18 septembre 1826.<sup>53</sup>

Les experts désignés avaient estimé que l'enclos des Capucins, église, couvent, pré, petit jardin potager, pouvait valoir 10.000 livres, et qu'on pourrait facilement le diviser en plusieurs lots<sup>54</sup>. La vente aux enchères eut lieu les 14 et 30 avril 1791. Malgré l'estimation susmentionnée, la mise à prix ne fut que de 8000 livres après une nouvelle expertise dont l'auteur ajoute que le rez-de-chaussée se composait de six pièces, et qu'il y avait huit chambres à l'étage le détail des enchères, leur montant et le nom des différents soumissionnaires<sup>55</sup>. Les acquéreurs définitifs, la veuve Amic et son fils cadet, négociants à Grasse, ne profitèrent guère de leur acquisition, car, sans tenir aucun compte de cette adjudication, la villa de Cannes utilisa l'ancien couvent comme caserne pour les gardes nationaux qui manœuvraient dans le pré; les propriétaires réclamèrent. Le 27 octobre sans s'arrêter à examiner l'éventualité de dommages et intérêts, décida que la ville de Cannes devrait payer un loyer, dont le montant serait estimé.

Le Directoire du département du Var à Toulon...

### **Les Cannois capucins.**

Les Cannois capucins ne furent pas très nombreux. En dehors de celui qui illustra à la fois l'Église, son Ordre et sa Patrie sous le nom de Père Honoré, nous n'en connaissons que huit; et leur nom sera parfois le seul renseignement que nous ayons sur ces religieux.

- *E. Roch de Cannes* - François Daumas - frère lai, qui fit profession à Avignon, à 19 ans, le 6 mars 1652<sup>56</sup>.

---

<sup>48</sup>Arch. Dép. des B. du Rhône: C 4325

<sup>49</sup>Annales de Marseille I

<sup>50</sup>Archives Nat. E XIX, n°155

<sup>51</sup>Arch. Dép. des A.M. L.795 (35)

<sup>52</sup>Arch. Dép. des A.M. Q. 301

<sup>53</sup>Abbé Chaillan: Les paroisses et le clergé du Var au Concordat (Ms Musée du Vieux Toulon)

<sup>54</sup>Arch. Dép. des A.M. Q. 301

<sup>55</sup>Arch. Dép. des A.M. Q. 314

<sup>56</sup>MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°133

- *P. Denis de Cannes* -Jean Riouffe- fit profession à Avignon à 23 ans le 10 octobre 1656. Il prêcha assez fréquemment des missions; ainsi à Fournes, Remouline et Théziers, localités de l'ancien diocèse d'Uzès où une Mission avait été fondée par un certain Mr de Panassières, en faveur des Capucins, pour y prêcher à dates fixes, ainsi que dans d'autres localités. Il prêchera encore, en 1670, en divers endroits, dont les Saintes Maries de la Mer. Ses Supérieurs ayant reconnu ses capacités, il fut nommé Supérieur à Lorgues, en 1670, où il resta trois ans; puis gardien du Couvent de Grasse, également pendant trois ans. C'est pendant son supérieurat qu'eut lieu avec la bénédiction de Mgr de Bernage, la série de missions dirigées par le P. Honoré de Cannes dans son diocèse; le P. Denis fut un des collaborateurs du P. Honoré dans les prédications faites à Cannes, Mougins, Antibes, Grasse, Auribeau, Cabris, St Vallier, St Cézaire, Cipières. Il sera, en 1679, nommé gardien à St Maximin où il restera deux ans. Puis à nouveau nommé gardien de Grasse, il y demeura sans doute trois ans, mais la certitude nous manque, les Annales des Capucins de Provence ayant cessé d'être tenues à partir de 1664. Nous n'avons aucune indication sur la date de sa mort.<sup>57</sup>

- *F. Sauveur de Cannes* -André Calui- frère lai, qui fit profession à Aix, à 20 ans, le 10 décembre 1664. Il participa à la mission générale que les Capucins prêchèrent à Marseille dans l'église St Martin, en 1672, où il fit un autodafé de tableaux licencieux devant la porte de la Franche<sup>58</sup>.

- *P. Joseph de Cannes* -Joseph Reybaud- Prédicateur, fit profession à Aix, à 22 ans, le 16 avril 1666; peut-être était-il parent du P. Denis, par sa mère, Anne Riouffe. Encore clerc, sous la tutelle du P. Honoré, il participa comme catéchiste à la Mission de Barjols, en 1670, puis à celle de Cotignac, du 22 mars au 14 avril de la même année. Le P. Honoré le reprendra encore comme auxiliaire en 1674, alors que déjà prêtre, il était encore étudiant en théologie, et il prêchera à Châteauneuf, Opio et Le Bar au cours des missions du diocèse de Grasse, déjà mentionnées. Nous ne savons plus rien d'astre sur lui<sup>59</sup>.

- *F. Bénin de Cannes* -Melchior Riouffe-Clerc, profès à Avignon, à 24 ans, le 28 mars 1681; nous n'avons aucun autre renseignement sur lui, ignorant s'il parvint à la prêtrise, et l'apostolat qu'il exerça.<sup>60</sup>

- *Honoré de Cannes*- reçu chez les Capucins le 18 septembre 1729. Il fit revivre le nom de son illustre compatriote, sans atteindre à la Mme célébrité. Il vivait encore en 1750.<sup>61</sup>

- *P-Bénigne de Cannes* - reçu le 22 mai 1743 qui sera de résidence au couvent de Cannes en 1771, au moment de l'enquête de la commission des Réguliers.<sup>62</sup>

- *F. Roch de Cannes* - Louis Picard - né en 1717, fit profession à Avignon le 10 avril 1742, comme frère lai, à l'âge de 25 ans. En 1790, seul capucin cannois survivant, il se trouvait au couvent de Draguignan. Il protesta avec ferveur de vouloir continuer à vivre en Capucin; il touchera sa pension de 500 livres jusqu'en l'an III, sans doute date de sa mort.<sup>63</sup>

### **Le Père Honoré de Cannes.**

Tous ces religieux, quel que fat leur mérite, sont éclipsés par leur compatriote, le P. Honoré, sur lequel il est indispensable de s'étendre plus longuement.

Nul n'est prophète en son pays, dit l'Évangile. Déjà, dès le XVIIIe siècle, les Capucins du couvent de Cannes pouvaient écrire qu'il était moins connu ici que dans le reste de la

---

<sup>57</sup>MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f° 141 V° Annales de Marseille I f° 203 à 212 v° ; 214 v°, 215, 223, 223v°, etc. (\*) voir in fine

<sup>58</sup>MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°157 Annales de Marseille I F° 227 v° et 228

<sup>59</sup>MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°161 Annales de Marseille I F° 213 v° etc.

<sup>60</sup>MS 638 Bibl. Méjanès à Aix F°192

<sup>61</sup>MS 1760, Bibl. Calvet à Avignon

<sup>62</sup>MS 1760, Bibl. Calvet à Avignon. Arch. Dépt du Vaucluse série H 1 Cap. D'Avignon Abbé Maurel: Études franciscaines sur la Révolution dans le Dépt du Var. Arch. Dépt. du Var L 1539.

<sup>63</sup>Voir in fine

France<sup>64</sup>. Pourtant, il n'est pas permis de douter que, de son vivant, le P. Honoré fut le Cannois le plus célèbre de France.

Ange Raymond naquit à Cannes, le 8 janvier 1632, et fut baptisé le 11. François Raymond, son père, était un homme bourgeois du pays "assez bien accommodé des biens de la fortune"; Marguerite Darlue, sa mère, resta veuve peu après cette naissance, et elle-même mourut, alors que l'enfant était encore en bas âge. Sa grand mère, habitant au Cannet, le recueillit et, quand l'âge fut venu, lui fit suivre les cours du collège de Grasse. Ses études furent consciencieuses, sans plus. Son biographe signale que, dès cette époque, il manifesta son goût pour l'éloquence sacrée, apprenant par cœur des sermons qu'il débitait à haute voix, la nuit, au grand dam de son cousin dont il partageait la chambre.

Après ses études classiques, attiré par l'Ordre des Capucins qui avaient un couvent à Grasse, il communiqua son dessein au Père gardien de ce couvent, qui le découragea plusieurs fois afin d'éprouver sa vocation. Apprenant que le Général de l'Ordre, le vénérable Innocent de Caltagirone, visitait la Provence, Ange partit pour le trouver à Avignon, et ce Père Général l'envoya sans tarder au noviciat du Carpentras. C'est là qu'il fit profession le 9 août 1650<sup>65</sup> sous le nom de F. Honoré. Il est notoire dans son Ordre, que le P. Honoré, s'il fit des études sérieuses, ne manifesta pas néanmoins des dispositions particulièrement brillantes; plusieurs incidents relatés dans divers mémoires, nous font connaître que, malgré cette médiocrité relative dans les résultats, le P. Honoré ne doutait pas d'être appelé à être prédicateur; et, d'ailleurs, ses dispositions pour cet apostolat étaient telles qu'encore simple clerc, au étudiant en philosophie, il participa à diverses missions, dans des rôles subalternes certes, mais avec ardeur et efficacité. Il dut être ordonné prêtre en 1656<sup>66</sup>, et sera promu prédicateur en 1662. C'est de cette année-là que débute vraiment son ministère.

De celui-ci, nous pouvons dire qu'il connut deux périodes: de 1662 à 1675, l'apostolat provençal; et de 1675 à sa mort en 1694, l'apostolat national.

Presque pour ses débuts, le P. Honoré réalisa un coup de maître. En 1663, les Capucins devaient tenir leur chapitre à Toulon, au début de Septembre. Dans ces occasions qui attiraient dans la ville choisie 60 ou 70 religieux, s'ajoutant aux membres de la communauté habituelle, les Supérieurs ne laissaient pas oisifs tant d'ouvriers évangéliques; ils les utilisaient à prêcher et à confesser. Il ne s'agissait parfois que d'une courte prédication celle des quarante heures, par exemple. D'autres fois, on prêchait une vraie mission; ce fut le cas à Toulon, où le P. Honoré donna à ses exercices une telle ampleur et un tel éclat, que jamais toulonnais ne vit rien de semblable. Il y eut une procession des enfants de la Première communion, qui attira une foule énorme; de même pour la procession finale, avec groupes costumés, qui, pendant plusieurs heures, parcourut toute la ville.

Pendant plusieurs années le P. Honoré, fixé aux couvents de Lorgues, puis de Draguignan, rayonnera dans le Haut-Var: Flayosc, Lorgues, Aups, Tourtour, Fox, Salerne Barjols; Cotignac. Mais on l'appelait aussi en dehors des circonscriptions attribuées à ces couvents. C'est ainsi qu'on le verra à Orange, à Grignan, aux Martigues, à Riez, à Moustier Ste-Marie. L'Évêque de Fréjus le retiendra en septembre 1669, pour l'accompagner dans la visite pastorale de son diocèse, visite qui se prolongea certainement plusieurs mois.

Avec le temps, des chaires plus importantes lui furent attribuées, notamment à Marseille; à l'église Saint-Laurent, ou à la Collégiale Saint-Martin. En 1673, il participa pendant un mois à la grande mission prêchée par les Capucins sur les galères de France, mission qui se prolongea après son départ, fut marquée par le baptême de nombreux "Turcs" et la

---

<sup>64</sup>Annales de Marseille L. Lettre sur feuille volante, du Capucin de Cannes, vers 1785.

<sup>65</sup>MS 638, Bibl. Méjanès, F° 132

<sup>66</sup>Les Annales de Marseille I l'appellent F. Honoré, en 1656, quand il fait la doctrine au couvent de St Maximin, en début d'année, et Père Honoré quand il proche à Aubagne, à la fin de la même année.

conversion de plusieurs protestants qui y étaient condamnés.

En 1673 encore, l'Évêque de Grasse l'appela dans son diocèse où, pendant dix mois il prêchera de village en village, mission qui se terminera par le pèlerinage de tout le diocèse à Notre-Dame de Vaucluse, et la retraite aux ecclésiastiques,

C'est au retour de cette prédication que son Supérieur de Draguignan l'envoya à la quête de la laine et du fromage. Peut-être ce P. gardien voulait-il le mortifier; mais il est permis de penser que le P. honoré pouvait être employé plus utilement. Quoi qu'il en soit, avec un tel homme, une tournée de quête ne pouvait pas demeurer dans les limites d'une humble sollicitation. Ce fût une tournée de prédications partout où il passa: à Trigance, à Castellane: à Colmars, à Allos, à St André. Outre le fruit spirituel qu'en reçurent les habitants des localités visites, le P. Honoré ramena au couvent plusieurs quintaux de laine et quantité de fromage<sup>67</sup>.

A la fin de l'année 1674, du 17 octobre au 16 novembre, le P. Honoré prêcha à Aigues-Mortes; les protestants accoururent en foule pour l'entendre; 4 se convertirent. Détail charmant: l'évêque de Nîmes, pour manifester sa satisfaction aux jeunes garçons qui avaient suivi la mission avec attention, leur fit une distribution générale de billes. D'Aigues-Mortes, le P. Honoré alla aux Saintes-Maries; malgré les inondations désastreuses causées par des pluies continuelles, et la crainte d'un débordement du Rhône qui aurait pu tourner au cataclysme, le P. Honoré y fit la mission tout seul; pendant huit jours. IL en parti le 23 novembre en bateau qui atteignit heureusement le port de Marseille, le lendemain.

C'est là que, le 26 novembre, il reçut sa première obédience pour aller faire la mission à Paris,<sup>68</sup>

Personne ne nous dit comment sa réputation avait débordé des frontières de sa Provence natale. De P. Calixte de Brignoles, rédacteur des articles concernant les Capucins, dans dictionnaire d'Achard, dit simplement: "La renommée porta bientôt la réputation de cet homme extraordinaire jusqu'aux extrémités du Royaume".

Malgré cette obédience, le P. Honoré ne put partir qu'au mois de juin 1675, devant d'abord, entre autres, assurer la prédication du carême à la Collégiale de St-Martin de Marseille.

De juin à octobre 1675, le P. Honoré prononçât des prédications isolées dans diverses paroisses parisiennes. Sa réputation s'affermi; et, en octobre, l'évêque d'Amiens, Mgr Favre, franciscain lui-même, le pria de venir diriger une mission générale à Abbeville<sup>69</sup> dans son diocèse. Ce sera la première de toute une série qui, pendant 18 ans, va mener le P. Honoré dans toute la France, de Dunkerque à Perpignan, au sens le plus littéral du terme. En appendice, nous avons essayé d'établir un tableau -très incomplet- de ces prédications. Nous ne pouvons nous étendre sur chacune; nous citerons seulement quelques faits glanés dans les divers mémoires recueillis par les Capucins contemporains de ces événements.

A Dunkerque, ville devenue française depuis peu, le P. Honoré prêcha du 8 août au 6 septembre 1677; la difficulté était grande de se faire comprendre de la population, dont plus des deux tiers ne comprenaient que le flamand. Les pères Capucins des Flandres y suppléèrent et vinrent prêter main forte au P. Honoré. Le chroniqueur des Capucins expose qu'il s'y fit de grandes restitutions, mais qu'il y en aurait eu de bien plus considérables, "qu'il y aurait eu des coffres d'or et d'argent à restituer" par les armateurs flamands, si ceux-ci n'avaient pas choisi comme confesseurs les pères français, qui ne comprenaient pas bien leurs allégations plutôt que les pères flamands, qui les auraient entendues parfaitement.<sup>70</sup>

Cette même année, le Père Honoré avait prêché à Paris, à l'église St Roch; il eut le P. Bourdaloue comme auditeur. Le Roi ayant interrogé ce dernier pour savoir ce qu'il pensait de ce missionnaire dont on parlait tant à la Gour, il répondit: "Sire on rend à ses sermons les bourses

---

<sup>67</sup>Annales de Marseille I F° 245

<sup>68</sup>Annales de Marseille F° 247 v°

<sup>69</sup>Annales de Marseille I F° 270

<sup>70</sup>Annales de Marseille F° 275

qu'on a coupées aux miens". Quelqu'un ayant observé que son langage mi-français, mi provençal le déparait beaucoup: "Il est vrai, ajouta-t-il, qu'il choque les oreilles; mais il arrache les cœurs".

A Rouen, la mission commença le 29 octobre 1677. Un fait prodigieux le marqua. Une femme, nommée de Lucas, avait mis au monde un enfant qui était vraiment un monstre. "Il avait 500 bossettes, glandes ou glandules, qui le rendaient hideux et en un état épouvantable, en façon même qu'on ne pouvait lui trouver aucune nourrice qui 12 voulait allaiter". Cet enfant avait six mois au moment de la mission. Le médecin qui le soignait, et qui était huguenot, déclarait qu'on ne pouvait rien faire pour lui rendre un aspect normal. Sa mère le porta à la maison où logeait le P. Honoré, le suppliant et l'importunant de toute façon pour l'obliger à donner sa bénédiction à cet enfant. Le P. Honoré lui indiqua qu'il ne donnait jamais sa bénédiction qu'en disant sa messe, prêchant ou confessant. Mais elle ne laissa pas de l'importuner, à tel point que le P. Honoré lui promit de célébrer sa messe à l'intention de son fils; ce qui il fit deux jours plus tard. C'est après cette messe que l'enfant fut soudainement et complètement guéri et reprit l'aspect normal et charmant de son âge. La mère de l'enfant voulut avoir une attestation authentique de cette guérison soudaine et prodigieuse. Le chirurgien qui l'avait traité, et plusieurs personnes témoignèrent des deux états de l'enfant et de sa guérison subite. Seul le médecin huguenot refusa cette attestation.<sup>71</sup>

Dans toutes ses prédications, le F. Honoré eut toujours avec lui au moins un compagnon attitré. De plus, il recrutait sur place, au hasard de ses déplacements, les collaborateurs, capucins au non, qui lui étaient nécessaires. Parmi ses compagnons attitrés, le premier en date fut le P. Félix d' Aix -Antoine Lieutard- profès chez les Capucins à 19 ans, le 10 septembre 1653; il mourra à la peine au couvent des Capucins de la rue St-Honoré à Paris, le 11 décembre 1678<sup>72</sup>. Quelques mois auparavant, était mort à Toulon, le 20 juillet, tuberculeux d'ailleurs, le seul frère que le P. Honoré eut pendant un temps très court à sa disposition, le F. Thomas de St-Tropez<sup>73</sup>.

Il eut ensuite comme associé un Breton, le P. Jérôme de Quimper, avec lequel il prêcha jusqu'à la fin de 1679, date à laquelle ils se séparèrent de corps "restant unis dans leur dessein, dans leur désir, dans leur emploi, dans leur esprit, leur charité et leur cœur"<sup>74</sup>.

Le P. Honoré reçut alors du P. Général un nouveau compagnon, Provençal comme lui, le P. Nicolas d'Avignon -Joseph Imonier-<sup>75</sup> alors âgé de trente huit ans; il est vraisemblable que c'est le P. Honoré lui-même qui le demanda personnellement.

Nous trouvons ensuite, à ses cités, le P. Clément de la Canourgue pendant tout le temps de ses missions en Languedoc, et le P. Albert de Paris, pendant celui qu'il passa au nord de la Loire, et qui, tous deux, laissèrent sur lui des notes précieuses.

Sur la fin de sa carrière, le P. Honoré eut enfin, comme compagnon le P. Augustin de Nîmes -François de St-Martin-<sup>76</sup>, qui l'assistera au moment de sa mort, et que ses contemporains nommaient volontiers l'élève du P. Honoré<sup>77</sup>.

La vie du P. Honoré était donc un perpétuel déplacement, et ces voyages incessants, parfois couvrant des distances énormes, étaient presque toujours effectués à pied. Quittant Évreux, le 24 mars, il se rendit directement à Toulouse, où la mission commença le 22 avril

---

<sup>71</sup>Annales de Marseille I F° 281

<sup>72</sup>Annales de Marseille F° 278 v°--Ms 638 Bibli. Méjanes F° 136 et 359

<sup>73</sup>Annales de Marseille I F° 278 v° --Ms 658 Bibli. Méjanes F° 25

<sup>74</sup>Annales de Marseille I F° 302 v°

<sup>75</sup>Ms 638 Bibli. Méjanes F° 147

<sup>76</sup>Ms 638 Bibli. Méjanes F° 176

<sup>77</sup>Relation du P. Pacifique: Archives des Capucins de Paris.

1678. De Millau, où sa prédication se termina, le 22 septembre 1682, il partit pour Carpentras ouvrir la mission le 15 octobre. Un tel effort physique, joint aux fatigues de plusieurs discours quotidiens, souvent prononcés en plein air, était épuisant; ses premiers compagnons n'y résistèrent pas, et le P. Honoré lui-même fut parfois si gravement malade, à Calais en 1677, à Villeneuve d'Agen en 1681, qu'on le crut à la mort et qu'on lui administra les derniers sacrements. Quand cela était possible, le P. Honoré prenait le bateau; c'est ainsi qu'il quittera Angers, Saumur, Nantes. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il prenait le carrosse, quand vraiment la nécessité d'être exact à tenir ses engagements le contraignait à emprunter ce mode de locomotion, contraire à l'humilité franciscaine.

Dans chacune de ces missions, le P. Honoré pratiquait les mimes exercices. Il y avait d'abord les prédications générales, s'adressant à tous, qui étaient eu nombre de quatre chaque jour: la première à cinq heures du matin, parfois même à quatre heures, principalement on éte, avec un sermon. La deuxième à dix heures: sermon assez souvent an forme de méditation. A midi, la troisième était un catéchisme, souvent sous forme dialoguée; des confrères, assis dans l'assistance, émettent des doutes et posant des questions, et le prédicateur en chaire y répondant avec force et clarté. La dernière, enfin, sur le soir "à la belle heure", était le sermon pathétique. Très souvent, pour une même journée, ces quatre instructions roulaient sur le même sujet, qui était ainsi approfondi complètement. Indépendamment de ces quatre actions générales, il y avait chaque semaine les retraites particulières où, à tour de rôle, on s'adressait aux filles, aux femmes mariées et aux veuves; aux hommes ensuite; en dernier lieu, aux enfants de la première communion dont le P. Honoré s'occupait toujours très spécialement. Toutes ces retraites se terminaient par des processions dans la ville, avec des flambeaux allumés, et des communions générales.

Il y avait toujours en cours de mission, la cérémonie de la réconciliation générale où, dans l'église, tous s'embrassaient et se demandaient pardon mutuellement. Le P. Honoré, qui avait un tempérament un peu vif, ne man pas jamais lui-même de demander pardon des manquements qui auraient pu lui échapper.

Il y avait aussi la commémoration des Morts. Le P. Honoré montait en chaire avec une tête de mort à la main, qu'il affublait de diverses coiffures; toque de magistrats aussi bien que fontange de dames; coiffure de militaires perruque de médecins. Les cloches sonnaient le glas, et le prédicateur rappelait les fins dernières à son auditoire.

Les processions étaient nombreuses, mais la plus importante était celle de la plantation de la Croix, destinée à commémorer le souvenir de la Mission. Dans les grandes villes, toute la population y participait, avec tout le clergé séculier et régulier, et avec la participation de l'évêque diocésain.

Outre les prédications, on instituait toujours un "Sureau des accommodements", où siégeaient des juristes, des ecclésiastiques et des Capucins qui s'efforçaient de concilier tous les procès et différends à l'amiable, et sans passer devant les tribunaux officiels. Dans les missions des grandes villes,

Le P. Honoré faisait établir de même un "Bureau charitable", où selon les indications de l'évêque diocésain, était distribuée, aux pauvres reconnus et aux pauvres honteux, une partie des restitutions indéterminées. Le P. Honoré semble avoir été assez sévère en ce domaine des restitutions. Et si, dans le montant des sommes récupérées sous ce nom, doivent figurer des aumônes pures et simples, néanmoins la majeure partie était rarement faite de biens à l'origine douteuse: intérêts usuraires, fraudes faites au jeu, frais appliqués avec trop de dureté par des créanciers, etc. (voir art. du P. Raoul).

On relève des chiffres surprenants. En 1675, à Abbeville, 6000 livres de restitutions indéterminées, et 30 000 de déterminées. A Saint-Louis en l'île, la même année, 40 000 écus; à On relève des chiffres surprenants. En 1675, à Abbeville, 6000 livres de restitutions

indéterminées, et 30 000 de déterminées. A Saint-Louis en l'Île, la même année, 40 000 écus; à Calais, 45 000 livres; à St Roch, à Paris en 1677, 160 000 livres "dont on a vu les acquits"<sup>78</sup>. En 1677, à St Omer, ville ruinée par la guerre, 18 000 livres; à Toulouse, en 1678, plus de 60000 livres. A Dijon, en 1679, plus de 100 000 livres. Partout, il en était de même. Cet argent, remis à l'évêque, servait le plus souvent à doter des fondations charitables, à cette époque entièrement à la charge du clergé: Monts de Piété, hôpitaux, etc. Le P. Honoré vivait, quant à lui, dans un désintéressement absolu, et dans un tel dénuement parfois, que les frais de sa subsistance, notamment lors de ses prédications en Provence, étaient assurés par les prêtres séculiers ses collaborateurs. Lorsque sa réputation fut devenue telle que les évêques le réclamèrent plusieurs années à l'avance (4 ou 5 assez fréquemment) c'était ces prélats qui assuraient son hébergement; mais le P. Honoré vivait à leur table et dans leurs dais comme s'il eut été en son couvent, parlant peu et respectant la sobriété capucine.

Le P. Honoré diffusait au cours de ses missions d'assez nombreux documents imprimés. Certains furent composés par lui-même, tel le "Régime de vie spirituelle pour conserver et augmenter le fruit de la mission", publié à Paris, chez P. de Bresche, en 1679. Il y en eut d'autres, concernant la pratique de l'oraison mentale, celle de la confession générale; il distribua aussi des feuilles moins importantes, sur la manière de réciter le chapelet ou de gagner les Indulgences de la mission. Le P. Honoré ne s'occupait pas lui-même de la partie mercantile de cette diffusion: un libraire le suivait, chargé de cette opération. Le P. Honoré composa également les paroles des cantiques que l'on chantait sur un air simple et facile à retenir, et entonné par la foule.

Quel était donc le secret du F. Honoré pour obtenir tant de succès et remuer tellement le peuple ? D'abord, à n'en pas douter, sa sainteté. Le P. Albert de Paris écrit en propres termes: "Sa vie a été si édifiante que je ne doute pas qu'elle n'ait attiré une partie des dons qu'il a reçus du ciel; il passait une bonne partie de la nuit en oraison..."

Ensuite, une éloquence naturelle et si forte qu'il attirait toujours tout ce qu'il voulait, et qu'on ne pouvait rien lui refuser. Et ce Père qui fut, répétons-le, longtemps son collaborateur, d'ajouter: "Persuadés que les grands fruits que produisaient ses missions étaient l'effet de ses prières nous ne l'honorions pas moins à cause de sa sainteté qu'à cause des grands talents qu'il avait pour la prédication."

Le P. Albert insiste davantage sur le succès de ces prédications quand il déclare que "ce qui gagnait le plus les âmes, c'est l'intérêt réel qu'il portait à leur salut". Rien n'émeut autant, en effet, que l'accent de sincérité et de conviction, comme rien ne rebute les auditeurs que d'entendre quelque prédicateur rabâcher des formules stéréotypées, empruntées à un sermonnaire et récitées de mémoire. Nous aurions aimé connaître les traits du P. Honoré; malheureusement, bien que ce portrait ait été fait, il ne nous est pas parvenu. La ville de Cannes en avait fait faire un exemplaire, qu'elle avait-payé 14 livres; mais on ne nous indique pas le nom du peintre. Toutefois, plusieurs contemporains nous l'ont décrit de la façon suivante: "C'était un homme sec, bien fait, le visage long, le nez aquilin, les yeux vifs. Un bel organe, une voix de tonnerre et fort claire, la barbe blanche; son visage portant à la vénération, captivant tous les cœurs, ayant quelque chose d'extraordinaire, passant partout calme un saint".<sup>79</sup>

En 1693, le P. Honoré terminait l'année par des prédications dans sa Provence natale. En octobre, il prêcha à La Seyne; fin décembre, il était à La Ciotat, mais sa fatigue était telle que la mission fut écourtée et ne dura que trois semaines. Pourtant, ayant à peine dépassé la soixantaine, il aurait pu fournir une carrière encore assez longue, et Mgr de Chalucet escomptait bien qu'il évangéliserait, dès le début de 1694, sa ville épiscopale de Toulon. Le récit de ses

---

<sup>78</sup>Annales de Marseille I F° 271

<sup>79</sup>P. Henri de Grèzes, OMC. Vie et missions du P. Honoré de Cannes, p.17 Archives communales de Cannes CC 52, f° 47

derniers jours et de ses funérailles nous a été laissé en deux documents, un mémoire du P. Ambroise, ex-provincial, et un extrait des Archives du couvent de Toulon, que nous rassemblons dans le résumé suivant.

- Après la mission de La Ciotat, qui fut la dernière de celles que prêcha le P. Honoré l'Évêque de Toulon ayant appris que le P. Honoré était incommodé, on pensa après sa mort, qu'il avait un abcès dans la poitrine, l'envoya prendre en litière. En montant dans cette litière, le P. Honoré dit à son libraire, M. François, celui qui était chargé de la vente des opuscules au cours des missions, de se rendre incessamment à Toulon, s'il voulait assister à sa mort. Cet homme fut tout étonné d'entendre une prédiction si funeste, et comme il avait fait venir de Paris 15 ou 18 balles de livres qui ne pouvaient se débiter qu'au lieu des missions, il fut trouvé versant des larmes sur la perte qu'il allait faire. Étant interrogé sur le sujet de ces pleurs, il répondit qu'il était ruiné, parce qu'il savait, par une expérience de dix années, que tout ce que le P. Honoré avait prédit s'était trouvé véritable.

Le P. Honoré ne fut pas plus tôt arrivé au couvent de Toulon que l'évêque le vint visiter, et comme il se plaignait de la poitrine, on fit faire une consultation qui aboutit, on était en ce temps-là à la pire époque de la médecine, à donner un lavement particulier, à faire confectionner par l'apothicaire du couvent, parce que le P. Honoré n'avait ni fièvre ni mal apparent. Le P. Ambroise, témoin oculaire, précise que le 14 janvier 1694, comme il descendait au chœur, pour aller à Prime, il trouva le libraire François qui montait à la chambre du P. Honoré. Étonné d'une visite aussi matinale, le Père demanda où il allait; à quoi H. François répondit qu'il se tourmentait fort au sujet du P. Honoré, et qu'il venait le voir; le Père Ambroise lui ayant répliqué que le Père était sans fièvre, et qu'on ne le jugeait pas aussi mal que M. François l'appréhendait, chacun poursuivit son chemin de son côté. Une demi-heure après, le P. Honoré envoya M. François prier le P. Nicolas de Toulon de venir entendre sa confession générale, et, à la suite de celle-ci, il pria le P. Ambroise de demander de sa part au P. gardien, le P. Cyprien de Toulon<sup>80</sup> de venir lui apporter le Saint Viatique. Et, bien qu'on ne pensait pas qu'il fût du tout en danger de mort, on le lui donna. Il reçut ce sacrement en présence de toute la Communauté qu'il émut profondément par la dévotion avec laquelle il le reçut. Tout de suite après il demanda l'Extrême Onction au P. gardien, qui lui indiqua qu'il n'y avait pas lieu de la lui donner, ce sacrement n'étant administré que dans la présomption d'une mort prochaine, ce qui n'était pas son cas.

La Communauté s'étant retirée, on apporta le lavement de la ville et le P. Honoré ayant encore insisté pour ne prendre ce remède qu'après avoir reçu l'Extrême-onction, on lui répéta qu'il ne recevrait pas encore ces sacrements et qu'il aurait le temps de prendre ce lavement. Il se disposa donc à obéir au Père infirmier, le P. Félix de Marseille, et étant assis sur son lit, il dit: "Puisqu'il faut obéir, voici donc mes Révérends Pères, le dernier essai que je ferai de ma vie". Et regardant en même temps son crucifix de mission qui était au pied de son lit: "Mon bon Jésus, dit-il, faites-moi miséricorde!". Ce qu'il répéta deux ou trois fois. Après quoi, l'ayant tourné, on lui administra le remède, et c'est en le remettant sur le dos qu'on s'aperçut qu'il était mort. Toute la Communauté en fut consternée, regrettant certainement de n'avoir pas ajouté plus de foi à la prédiction du P. Honoré sur sa mort imminente. Il était environ 9 heures du matin.

Bien que peu de personnes, à Toulon, aient su la présence du P. Honoré dans le couvent, des gens de plus en plus nombreux voulurent y pénétrer, pour vénérer le corps de ce saint et illustre religieux. Cela obligea à le descendre à l'église, pour éviter cet envahissement; on l'exposa dans la chapelle de la Nativité, que l'on pouvait fermer avec des grilles; et néanmoins, on mit pour le garder deux religieux armés de bâtons, qui ne purent cependant empêcher qu'on lui coupât deux habits, pour s'en faire des reliques avec les morceaux; on eut même bien de la peine à empêcher qu'on lui entaillât la chair.

---

<sup>80</sup>Ms c638 Bibi. Méjanès, P° 129,130 et 358. le P. Nicolas de Toulon (Hippolyte Chainé) profès le 31 oct. 1648 à 18 ans. Le P. Cyprien de Toulon (Paul Rivaud) profès le 24 mars 1628 à 18 ans.

Les Religieux voulaient faire le lendemain les obsèques, comme à leur ordinaire; mais l'on s'étouffait tellement dans l'église, que l'on dut se résoudre à dire la messe dans la chapelle même où le corps était exposé. A la communion, les grilles ayant sans doute été ouvertes, la foule se jeta sur le corps du P. Honoré qui, en un moment, se trouva presque nu, et l'on fut obligé de le dégager pour l'enfermer incontinent dans le caveau, sans même pouvoir faire l'absoute. Quand toute cette agitation eut cessé, vers les neuf heures du soir, plusieurs Capucins rouvrirent le caveau pour mettre un habit au défiant; le corps était toujours aussi flexible, comme celui "d'un enfant de lait", et inspirant de la vénération par sa beauté et sa blancheur.

Le bruit de plusieurs faveurs obtenues par son intercession courut dans la ville; le P. gardien de Toulon fut délivré subitement de grandes douleurs de tête, suite d'une insolation.

Les restes du P. Honoré demeurèrent dans le caveau des Capucins de Toulon jusqu'en 1781, époque à laquelle, par ordre de l'évêque Mgr de Lascaris, le couvent des Capucins devant titre abandonné et détruit pour la construction de l'actuelle paroisse Saint-Louis, les ossements furent transportés dans le cimetière de cette nouvelle paroisse, emplacement aujourd'hui désaffecté, et sur lequel s'élève la caserne de la Gendarmerie Nationale.

Tous les renseignements concernant le P. Honoré sont tirés du manuscrit intitulé "Annales des Religieux Capucins de la province de Provence avec ce qui y est arrivé de plus mémorable depuis son commencement de l'année 1576", est une copie du manuscrit 636 de la Bibliothèque Méjanes d'AIX, copie effectuée au XVIIe siècle conservée dans les Archives des pères Capucins de Lyon. Plutôt que des Annales proprement dites, ce manuscrit contient surtout des biographies des Capucins célèbres à des titres divers. Aucun récit ne dépasse l'année 1652. Tout ce qui concerne le P. Honoré a été ajouté en différents endroits, et à diverses dates sur des feuilles intercalaires. Beaucoup de passages sont des copies littérales du manuscrit du P. Balthazar de Draguignan, conservé à la Bibliothèque municipale de Marseille, sous le n° 1204, désigné dans notre texte, par abréviation, sous le nom d'"Annales de Marseille I". La première feuille intercalaire se trouve entre les feuillets 10 et 11; ce sont des extraits des Annales de Marseille I, comme dit ci-dessus. On trouve ensuite entre les pages 420 et 421 une copie fragmentaire de l'article du P. Calixte de Brignoles, sur le P. Honoré, publié dans le Dictionnaire d'Achard, dont ce père fut l'un des rédacteurs. Entre les feuillets 968 et 971 (sic) se trouve un long mémoire du P. Pacifique de Marseille (mort entre 1747 et 1750), adressé en 1746, au P. Chérubin de Noves, définitif général de l'Ordre des Capucins, et porte copie des documents concernant le P. Honoré qu'il dit avoir trouvés en rangeant les Archives de la province à Marseille. Il cite notamment: les mémoires venus de la province de Lyon; les mémoires du P. Clément de La Canourgue; ceux du P. Albert de Paris; ceux du P. Justin de Béziers qui fut, lui aussi, définitif général de l'Ordre; et enfin le récit de la mort du P. Honoré, par le P. Ambroise, reproduit assez largement ci-dessus. Tous mémoires sans doute définitivement perdus, et que seule la plume vigilante du P. Pacifique a permis de nous restituer.

Il y a également, sur ce même feuillet, un extrait des Annales du couvent de Toulon, perdues elles-aussi.

Le P. archiviste des Capucins de Paris, P. Raoul de Sceaux, m'a envoyé un tirage à part d'un article qu'il oublia dans les "Études franciscaines", sur le P. Honoré et ses missions en France au XVII<sup>e</sup> siècle; cet article contient de nombreuses références tirées de sources diverses, notamment Pour les missions au nord de la Loire.

La biographie du P. Honoré a été publiée il y a presque 80 ans par le P. Henri de Grèzes, omc. Cet ouvrage, presque définitif, est indispensable pour suivre les travaux du P. Honoré.

MISSIONS DU P. HONORE DE CANNES.

Sauf indication contraire, la source en référence est le Ms des Annales des Capucins de Provence, de la Bibliothèque de Marseille, n°1204.

Encore clerc.

Fin 1654 ou début 1655	: Bras	F° 159 v°
Printemps 1655	: Entrecasteaux	F° 159 v°
Fin 1655	: Besse, Garécult, La Roquebrus-	
	sanne, La Celle, Camps et Tour-	
	ves	F° 164
Fin 1655 et début 1656	: Auriol, Roquevaire	F° 164
1656	: Chapelle du couvent de St Maxi-	
	min (Ann. Des Capucins de Proven-	
	ce-Lyon).	

Prêtre - Etudiant en philosophie.

Fin 1656	: Aubagne	F° 166
----------	-----------	--------

Prédicateur.

7-25 novembre 1662	: Sarnhao, St Bonnet, Denon;	
	Meynes (Gard)	F° 183
17-28 janvier 1663	: St Martin de Crau	" "
avril-mai 1663	: Fos	" "
Mai 1663	: St Mitre	" "
26 août-18 sept. 1663	: Toulon	" "
14 octobre 1663-fin janv. 1664	: Grignan et hameaux de sa	F° 186
	conté	" "

(\* ) voir in fine.

4 mai-4 juin 1664	: Martigues	F° 186 v°
1664: oct. du St Sacrement	: L'Isle de Martigues	F° " "
17 août-8 sept. 1664	: Orange	F° 190
6-27 mars 1667	: Moustiers Ste Marie	F° 201
27 mars -10 avr. 1667	: Pymoisson	" "
27 nov.-18 déc. 1667	: Flayosc	F° 202 v°-203
18 déc.-1667-1 janv. 1668	: Lorgues	F° " "
1 -15 janv. 1668	: Aups	" "
14-25 mars 1668	: Cornillon	F° 213 v°
25 mars-8 avr. 1668	: St Mitre	F° 203 v°
Carême 1668	: St Chamas	F° 213 v°
10-24 mai 1668	: L'Isle de Martigues	F° 203 v°
24-31 mai 1668	: Ferrières et Jonquières de Martigues	F° 203 v°
15 oct.-1er nov. 1668	: Tourtour	F° 206 v°
Octave des Morts	: Aups	F° 203
10-23 nov. 1668	: Villecroze	F° 206 v°
23-30 nov. 1668	: Sillans	" "
Avent 1668	: Aups	F° 203
Janv. 1669: 3 semaines	: Salernes	F° 206 v°
1669, à la suite, 13 jours	: Fos	" "
de février au carême 1669	: Le Luc	" "
Carême 1669	: Aups	F° 213 v°
Fin du carême à 30 mai 1669	: Roquebrune	F° 207
Du 30 mai, pendant 10 jours	: Vidauban	F° "
Avec l'évêque de Fréjus, en tournée pastorale: début le 8 septembre 1669; signalé expressément le passage suivant:		
15 octobre 1669	: Lorgues	F° 207
23 févr.-19 mars 1670	: Barjols (carême et	F° 213 v°
22 mars-14 avril 1670	: Cotignac..... mission)	F° 214
23 avr.-4 mai 1670	: Comps	F° 214
7-15 mai 1670	: Bargème	" "
15-28 mai 1670	: Broves	" "
28 mai-7 juin 1670	: Riez	F° 219
(Nota: Il faut sans doute lire 28 mai-7 juin pour cette dernière prédication)		
8 sept.-7 oct. 1670	: Castellane	F° 218 v°
12 oct.-9 nov. 1670	: St-Tropez	" "
13-24 nov. 1670	: Grimsud	" "
29 nov. 1670-4 janv. 1671	: Manosque	" "
14 févr.-30 mars 1671	: Marseille (St-Laurent)	F° 220 v°
12-19 avr. 1671	: Berre	" "
23 avr.-3 mai 1671	: Signes	" "
3-5 mai 1671	: Mécunes (visite pastora-	" "
8 juin-14 juillet	: Digne le	" "
4 oct.-2 nov. 1671	: Valréas	F° 225 v°
4-22 nov. 1671	: Malaucène	F° 226
29 nov.-28 déc. 1671	: Pont St-Esprit	" "

7-janv.-10 févr. 1672	: Aubagne	F° 226
2 mars-30 avr. 1672	: Marseille (St-Martin)	F° 227
3 mai 1672	: Aubagne (sermon isolé)	" "
7 oct.-12 nov. 1672	: Solliès	F° 228 v°
29 nov.-1672- 1 janv. 1673	: Cucuron	F° " "
janv.-5 févr. 1673	: Marseille (mission des galères)	F° 232
6 févr. (Lundi de la Sexagésime jusqu'à une semaine après Pâques)	: Marseille (St-Martin et église de l'Hôtel-Dieu)	F° 231
6 août 1673-26 mai 1674	: Missions dans le diocèse de Grasse, énumération ci- dessous	F° 236 v°
3 juin 1674	: Notre-Dame de Valcluse	F° 241 v°
4 & 5 juin 1674	: Grasse: retr. ecclés.	F° " "
Juin 1674	: Grasse: oct. du St Sac <sup>t</sup>	F° 241
26 juin-7 juil. 1674	: Quête de la laine et du fromage, transformée en pré- dication itinérante	F° 245
1674 (26 juin-7 juil.)	: Trigance	
(7-17 juil.)	: Castellane	
(10 jours)	: Colmars - Allos ; St André et retour au couvent de Dra- guignan le 1 août	
17 oct.-16 nov. 1674	: Aigues-Mortes	F° 247
17-23 nov. 1674	: Saintes-Maries	F° 247 v°
Carême 1675	: Marseille (St-Martin)	Annales de Lyon
Après juin 1675	: Paris (sermons isolés en diverses paroisses)	" " "
9 oct.-20 nov. 1675	: Abbeville	F° 270
Avent 1675	: Amiens	" "
12 févr.-12 avr. 1676	: Paris (St-Germain l'Aux.)	" "
15 avr. 1676 à ?	: Paris (St-Louis en l'Île)	F° 270 v°
15 août-4 oct. 1676 (grave maladie du P. Honoré)	: Calais	" "
10 janv.-28 févr. 1677	: Paris (St Roch)	F° 271
7 mars-20 avril 1677	: Noyon	F° 272
16 mai-28 juin 1677	: Sens	" "
Puis prédications espacées à Sens jusqu'au 11 juillet		
1 Oct. 1677 à ?	: Arras	Annales de Lyon
(ces annales font sûrement une confusion de date ou d'année)		
8 août-6 sept. 1677	: Dunkerque	F° 275
8 sept-10 oct. 1677	: St Omer	F° 279 v°
29 oct.-1677-16 janv. 1678	: Rouen	F° 281
(Récit d'une guérison miraculeuse opérée par le P. Honoré)		
2 févr.-23 mars 1678	: Evreux	" "
22 avril-22 mai 1678	: Toulouse (oratoire)	F° 285
22 mai-29 juin 1678	: Toulouse (St Etienne)	" "

A la suite	: Toulouse (Dalbade et St Sernin)	Annales de Lyon
Après la mission, sans indication de dates précises		
	: Arras (voir ci-dessus) - Nevers	
1679	Moulins - Beaune - Bourg-en-Bresse - Dijon - Saulieu	F° 301
29 nov. 1679 - 17 jan. 1680	: Grenoble (cathédrale)	F° 301 v°
Carême 1680	: Lyon (St Nizier)	F° 302 v°
Pendant 15 jours après Pâques	: Lyon (St Paul)	F° " "
Pendant 2 mois, fin le 5 juil. 1680	: Clermont-Ferrand	F° 303 v°
A la suite, Mende et le Gévaudan		F° 304
Dans le Gévaudan, d'après les Annales de Lyon		
	: Marvejols - St Chély - Malzieu - Saulgues	
1° sept. - 1° oct. 1680	: Mende	Annales de Lyon
A la suite	: Auxonne	" "
F° 312: le P. Honoré revient dans sa province pour voir le P. Général (Bernard de Port Maurice). Il vient à Avignon, puis à Marseille, où il fait retraite de 10 jours. Ayant reçu une nouvelle obédience de prédicateur, il part pour la Guyenne le 15 août 1681.		
Arrivé à Agen, il constate la discorde profonde des Capucins de Guyenne. Il va de Marmande à Bordeaux, et revient à Agen pour mettre fin à cette division notoire et scandaleuse que n'avait pu réduire la visite récente du P. Général. Il réunit ces Pères à Agen, pendant 8 jours, à partir du 4 octobre, et parvient à faire conclure un protocole de paix entre tous ces religieux.		F° 312
1681	: Périgueux	" "
15 oct. 1681 à ?	: Villeneuve d'Agen	" "
Très grave maladie du P. Honoré pendant cette mission.		
17 nov. - 25 déc. 1681	: Marmande	F° 312 v°
1 janv. 1682 à . ?	: Dax	" "
3 sem. av. carême et mi-carême 1682	: Bayonne	F° 313
Quques jours	: St Jean-de-Luz	" "
18 mars 1682 à Pâques	: Pau	" "
Après Pâques 1682	: Oloron Ste Marie	N° 313 v°
A la suite, quques jours	: Molani et Nain	" "
3 sem. se finissant à l'octave du St Sacrement		
Prédications rapides	: Tarbes	F° 314
	: Bagnères - Argelès - Lourdes	
	Vicq de Bigorre	" "
Début de l'été 1682	: Villefranche de Rouergue	F° 314 v°
Mi-juil. - mi-août 1682	: Rodez	" "
Confér. aux ecclésiastiques	: Rodez	" "
A la suite, jusqu'au 22 sept. 1682	: missions et même conférences aux ecclésiast. à Saubertre, Conges, Espalion, St Giguères (?) et Millau	F° 314 v°

15 oct.-10 nov. 1682	: Carpentras	F°315
Novembre 1682	: Vaison	Ann.de Lyon
Avent 1682	: Avignon (St-Didier)	F° 315
16 janv.-28 février 1683	: Tarascon	Ann.Ouv.Tarascon
Carême 1683	: Avignon (St-Didier)	F°315
Sans date	: Cavaillon	Ann.de Lyon
Après le Carême	: Lavoisier	" "
28 mai-10 juil. 1683	: Aurillac	" "
Ensuite	: Vic s/Cère	" "
" -30 juil.1683	: Selers	" "
"	: Plos - Mauriac	" "
25 août-27 sept. 1683	: Figeac	" "
2 oct.- ? 1683	: Cordes	" "
Ensuite	: Albi	" "
2e dimanche Avent ?	: Montpellier (Notre-Dame des Tables)	" "

Ensuite d'après le mémoire du P.Pacifique, une certain nombre de missions dans le sud-ouest, qui feraient double emploi avec les dates citées ci-dessus; le P.Pacifique de Marseille, qui a rapporté cela au vu de lettres des anciens collaborateurs du P.Honoré écrites plusieurs années après, a certainement imputé à 1683 les prédications de 1684.

Notons sans garantie des dates:

	: Gaillac, Rabastens, Chalabre, Mirepoix, Tanisux (?), Bellegarde, plusieurs missions dans le diocèse d'Aléth.	
16 jan.-28 mars 1684	: Perpignan	Ann.de Lyon
25 av.-28 juin 1684	: Angers	" "
1684 ou 1685	: Saumur, Tours, Nantes, Toulouse	" "
6 jan.1685 - ?	: Paris (St Sulpice)	" "
À la suite	: Paris (St Etienne du Mont)	" "
(Les retraites avaient lieu dans l'église Ste Geneviève)		
En 1686	: Missions en Bretagne, Châteaubriant	
À la suite	: Quimper, Morlaix	
" "	: missions en Normandie : Caen	
	missions en Touraine: Chinon	
	Abbaye de Fontevrault, La Flèche, Château-Gontier, Laval.	
	Missions en Languedoc et Guyenne (sans précisions)	
Fin 1686	: Amiens	Ann.de Lyon
Jan.1687	: Angoulême	" "
En 1687	: Grenoble	" "
En 1688 et 1689	: aucune autre indication que Lectoure	" "
En 1690	: Carcassonne, La Grappe, Montréal, Lincoux	" "
En 1692	: Moulins	" "

En 1692	: Meaux, Coulommiers (à la demande de Bossuet)	Ann. de Lyon
" "	: Moulins (nouvelle fois)	" "
octobre 1693	: La Seyne sur mer	Arch. Mun. de La Seyne
Décembre 1693	: La Ciotat	Ann. de Lyon

Ce fut la dernière mission  
du P. Honoré.